

DE 2023 11 5 10**5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**
5.4 - Délégation de fonctions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 11 mai 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 5 mai 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Adeline DELEBARRE, Jane-Marie CHESNEAU-MOULIERE et de Messieurs Nicolas POTTIER, Olivier RICHEFOU, Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Murielle BUCHOT, Marie-Noëlle BLOT et Marinette BURLETT, étaient excusées.

Date de convocation : 5 mai 2023
Date d'affichage : 5 mai 2023
Date d'affichage de la délibération : 12 mai 2023

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ
Madame Murielle BUCHOT à Monsieur Sylvain DURAND
Madame Marie-Noëlle BLOT à Madame Jocelyne RICHARD

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Madame Christine NADAU, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE 2023 11 5 10

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• Marchés publics – (Code de la commande publique) (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :

- *Décision municipale n°007/23*

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Berthe Marcou

Avenant n°1 fixant le forfait de rémunération définitif du MO

Avis favorable de la commission Cadre de vie Environnement / Urbanisme réunie le 3 mai 2023.

- *Décision municipale n°009/23*

Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts et d'un véhicule type fourgon -
Attribution des lots

Lot	Entreprise	Montant		
<u>Lot 1</u> : Tracteur de pentes porte-outils	DELAGREE (35370 ETRELLES)	104 000,00 € HT Soit 124 800,00 € TTC		
<u>Lot 2</u> : Broyeur frontal poussé	SM3 (53960 BONCHAMP LES LAVAL)	En attente de la démonstration du matériel		
<u>Lot 3</u> : Fourgon	CLARO (53000 LAVAL)		HT	TTC
		Offre y compris reprise	32 364.67	38 837.60
		Remise si commande avant 30/04	- 1 500.00	-1 800
		Total	30 864.67	37 037.60
		Total frais annexes (pas de TVA)*		434.76
		Total		37 472.36
		30 864,67 € HT Soit 37 472,36 € TTC		
MONTANT TOTAL TTC		162 272,36 € TTC		

Avis favorable de la commission Cadre de vie Environnement / Urbanisme réunie le 3 mai 2023.

• Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :

N° 1030 30 ans 639 € (caveau 2 places)
N° 1031 30 ans 258 € (renouvellement concession ancien cimetière)

• de Prémption Urbain (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :

DATE	Réf. Cadastre	Décision
17/03/23	AD 321	67 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 311	100 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 313	105 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 310	105 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 316, AD 317	150 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 318	78 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 304	85 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 324	85 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 323	80 000.00 € RENONCIATION
17/03/23	AD 289, AD 290, AD 291, AD 292	292 000.00 € RENONCIATION
31/03/23	AL 237	112 000.00 € RENONCIATION
04/04/23	XV 14, XV 29	307 000.00 € RENONCIATION
06/04/23	AD 61	485 000.00 € RENONCIATION
13/04/23	AS 136	247 000.00 € RENONCIATION
13/04/23	ZY 456	79 000.00 € RENONCIATION
13/04/23	AI 209	238 000.00 € RENONCIATION
18/04/23	AS 4	215 000.00 € RENONCIATION
25/04/23	AL 15	200 000.00 € RENONCIATION

• **Ligne de trésorerie (alinéa 20 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n°008/23*

Convention de ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Organisme prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Dont acte.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Patrick PÉNIGUEL.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir